



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU JEUDI 09 JUIN 2022**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Date de convocation : 31 mai 2022**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 12**  
**Nombre de procuration : 01**

**Extrait n°BC-06-2022/154**

**Objet : Approbation de l'avenant n°2 au marché « Création des réseaux de transfert vers la nouvelle station d'épuration de Pontaléry au ROBERT – Canalisations – Lot 2 : Fourniture et pose de la conduite de refoulement d'eaux usées de Moulin-à-Vent et reprise du réseau gravitaire ».**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Frédéric BUVAL, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Jean-Christophe BOULANGÉ, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

**AVAIT DONNÉ PROCURATION**

Olivier JEAN-DENIS à Annick COMIER.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS**

Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM, Patricia PALMONT.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 20 du code des marchés publics,

**Vu** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** l'avis des membres de la Commission d'appel d'offres du 24 mai 2022 ;

**Considérant** les caractéristiques suivantes de l'avenant n°2 au marché « Création des réseaux de transfert vers la nouvelle station d'épuration de Pontaléry au ROBERT – Canalisations – Lot 2 : Fourniture et pose de la conduite de refoulement d'eaux usées de Moulin à Vent et reprise du réseau gravitaire ».

Identification du marché :

Marché n° 20141-20 du 20/02/2015

Reçu au titre du contrôle de la légalité le 16 mars 2015

Notifié le 20 mars 2015

Titulaire du marché :

SAS AQUA BTP MARTINIQUE

18 ZI Petite Cocotte

97 224 DUCOS

Tel : 0596.76.81.54 / Fax : 0596.76.81.54

N°SIRET : 799.381.504

Montant initial du marché :

Taux de la TVA : 8,5%

Montant HT : 856 498,26 €

Montant TTC : 929 300,61 €

Durée initiale du marché :

La durée d'exécution du marché, avenant 1 compris était de 7 mois, dont :

- 2 mois de préparation et d'approvisionnement à compter de la notification du marché initial ;
- 5 mois de travaux à compter de la date de réception de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Objet de l'avenant n°2 :

Le présent avenant n°2 a pour objet :

- La modification des quantités à réaliser ;
- La création de prix nouveaux ;
- La modification du montant global des travaux ;
- La régularisation du délai contractuel.

Montant de l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 8,5%
- Montant HT : 187 422,92 €
- Montant TTC : 203 353,87 €

Montant du marché public après application de l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 8,5%
- Montant HT : 1 043 921,18 €
- Montant TTC : 1 132 654,48 €
- Soit + 21,88 % par rapport au montant initial du marché

Délais d'exécution

La durée d'exécution du marché après avenants 1 et 2, passe donc à 7 mois et 14 jours, dont :

- 2 mois de préparation et d'approvisionnement à compter de la notification du marché initial ;
- 5 mois et 14 jours de travaux à compter de la date de réception de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

## DÉCIDE

**Article 1 :**

**D'approuver** l'avenant n°2 au marché n° 20141-20 pour la « Création des réseaux de transfert vers la nouvelle station d'épuration de Pontaléry au ROBERT – Canalisations – Lot 2 : Fourniture et pose de la conduite de refoulement d'eaux usées de Moulin à Vent et reprise du réseau gravitaire » avec l'entreprise SAS AQUA BTP MARTINIQUE.

**Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière de La Trinité, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 20 juin 2022

Le Président  
Bruno Nestor AZEROT